

Zeitschrift: Journal forestier suisse : organe de la Société Forestière Suisse
Herausgeber: Société Forestière Suisse
Band: 69 (1918)
Heft: 7-8

Buchbesprechung: Bibliographie

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 14.05.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Nancy dont les rangs des élèves ont été cruellement décimés et qui, par surcroît, a dû, à cause du danger d'invasion, échanger sa belle installation dans la capitale nancéenne, contre des locaux de fortune à Paris. C'est de grand cœur que nous sympathisons à ses malheures. *H. B.*

Commission de surveillance de la station de recherches forestières.

Le Conseil fédéral a nommé membre de cette commission M. *A. Deschwanden*, inspecteur forestier cantonal à Stans, en remplacement de M. *K. Wanger*, inspecteur forestier cantonal à Aarau, non rééligible.

Commission de l'examen pratique d'économie forestière. En remplacement de MM. *Pulfer*, professeur, et *Henne*, inspecteur forestier fédéral, appelés à des fonctions incompatibles, le Conseil fédéral a nommé membres de cette commission: MM. *G. Oertli*, inspecteur forestier cantonal à Glaris, et *A. v. Seutter*, inspecteur forestier d'arrondissement à Berne, puis membre suppléant: M. *H. Biolley*, inspecteur forestier cantonal à Neuchâtel.

CANTONS.

Schwyz. Ce canton a créé un deuxième poste d'adjoint à l'inspectorat forestier cantonal et l'a confié, à partir du 1^{er} mai 1918, à M. *Julius Saxer*, de Hägglingen (Argovie).

Schaffhouse. La commune bourgeoisiiale de Neunkirch, dont le domaine forestier mesure 767 ha, vient de décider la création d'un poste d'administrateur forestier, avec un traitement de 4500 à 5000 fr. La nouvelle place est au concours.

Vaud. Les communes de Vallorbe et de Ballaigue, qui possèdent une étendue boisée totale de 1743 ha, ont créé un poste d'inspecteur forestier communal commun. Le domicile de l'inspecteur est fixé à Vallorbe. Traitement: de 4500 à 6000 fr. Un bureau chauffé et éclairé sera mis à la disposition du titulaire. Ce nouveau poste est au concours depuis la fin de mai.

BIBLIOGRAPHIE.

Aug. Barbey. **Evolution d'un cérambycide xylophage.** Tirage à part du Bulletin de la Société vaudoise des sciences naturelles. 6 pages. 9 planches photographiques. Lausanne, librairie Rouge, 1917.

Il s'agit du *Lamia ædilis*, L. que l'on peut dénommer en français le „monstre charpentier“ ou „l'inspecteur des bâtiments“. Longicorne dont le forestier n'a pas souvent à s'occuper, car ses dégâts affectent surtout les bois façonnés du pin, mais aux mœurs très curieuses. Son développement biologique

était jusqu'ici peu ou mal connu. Les deux seuls auteurs qui l'ont étudié, *Perris* et *Brehm* n'étaient pas d'accord quant à la périodicité et la fréquence des générations. M. Barbey a repris la question; ses observations l'ont conduit à cette conclusion que, dans notre climat de plaine, le *Lamia ædilis* peut avoir deux générations par an, ce qui n'est que rarement le cas chez les innombrables autres rongeurs de bois de cette famille. Ce sont surtout les troncs abattus et les souches du pin qui sont recherchés par ce coléoptère, lequel n'infeste pas d'autres résineux. Il ne s'attaque pour ainsi dire jamais aux arbres en pleine vitalité.

Cet insecte est remarquable par ses antennes qui, chez le mâle, ont une longueur égale à cinq fois celle du corps. A l'état de nymphe, dans le bois, les antennes du mâle sont repliées trois fois autour du corps. N'est-il pas admirable qu'un insecte, pourvu d'organes du toucher aussi allongés et encombrants, puisse accomplir dans le bois le cycle entier de son développement et circuler dans ses galeries ligneuses. A vrai dire, ses antennes ne deviennent rigides et cassantes qu'au contact de l'air.

M. Barbey a décrit avec clarté les détails de cette intéressante évolution. Son exposé est richement illustré de 9 planches photographiques montrant les différents états du curieux longicorne sous les aspects les plus divers. Ce savant entomologiste apporte ainsi une contribution nouvelle et précieuse à la connaissance des mœurs des insectes de nos forêts. Nous l'en félicitons.

H. B.

Notes sur les forêts de l'Algérie, par *M. Marc*, inspecteur des eaux et forêts.

Alger, Ad. Jourdan, éditeur, 1916; 331 pages avec 14 graphiques et une carte de l'Algérie au 1 : 3.000.000.

Bien rares sont chez nous les personnes possédant quelques notions un peu précises sur l'étendue et l'importance du domaine forestier de la grande colonie française d'Algérie. Plus rares sont encore ceux qui savaient l'étendue de l'effort déployé par l'administration forestière française pour le mettre en valeur et l'agrandir. Ce sont, pour nous, choses si lointaines et que si peu ont l'occasion d'aller étudier de visu!

Aussi est-ce une idée singulièrement heureuse qu'a eue le Gouvernement général de l'Algérie de charger un des membres de la Direction algérienne des forêts de la présente publication. Elle nous permet de nous orienter sur l'œuvre forestière française dans ce pays qui, pour s'être accomplie sans bruit, n'en est pas moins considérable.

Avant l'occupation française, les immenses boisements de l'Algérie (en 1914: 2.345.000 ha de massifs domaniaux gérés par l'administration forestière) servaient surtout de terrains de parcours pour l'entretien d'un bétail qui constituait la principale, sinon la seule richesse du pays. Le bois, le liège même se rangeaient dans la catégorie des produits secondaires.

L'ouverture du pays à la civilisation moderne a profondément modifié la situation économique des forêts dont les revenus constituent, aujourd'hui, un des facteurs intéressants de la production algérienne. Vers 1890, les recettes brutes du domaine forestier n'atteignaient pas 500.000 francs, rendement bien

insignifiant. Ce qui n'empêcha pas quelques hommes d'Etat clairvoyants, tels Burdeau, Jonnart et le forestier Tassy, de conseiller de ne pas reculer devant les dépenses pour rendre à l'Algérie les forêts dont son climat a besoin. Il y a, écrivait Burdeau, une façon infaillible, en sylviculture comme en agriculture, de gaspiller son argent: c'est d'en dépenser trop peu⁴. Voilà une vérité bonne à méditer ailleurs encore qu'en Algérie.

L'Administration n'a pas craint de dépenser, surtout pour la mise en valeur des forêts domaniales de chênes-liège. Mais aussi le succès est venu. Les chiffres suivants en font foi:

Périodes.	Ensemble des produits du domaine forestier.	
	Moyennes annuelles périodiques.	
1890	fr.	1.284.600
1891—1895	„	1.638.190
1896—1900	„	2.489.200
1901—1905	„	4.602.310
1906—1910	„	5.430.520
1911—1913	„	6.564.540

Ce revenu a atteint son maximum en 1912 avec le chiffre de 7.223.096 francs. C'est dire que les résultats acquis à l'heure actuelle répondent aux espérances de ceux qui, dans une juste vue de l'avenir, avaient obtenu d'engager la gestion forestière dans la voie de dépenses plus larges, mais productives. Le temps n'est plus où, comme le faisait remarquer certain rapporteur du budget de l'Algérie à la Chambre des députés, „le véritable revenu des forêts algériennes, c'est le produit des amendes“. Aujourd'hui, ce produit n'entre plus dans les recettes que pour moins de 3⁰/₀.

Et cependant, à en croire M. Marc, ce serait se faire illusion que d'espérer pour les forêts algériennes les grands profits que certains esprits ont cru entrevoir. Les conditions climatiques de l'Algérie ne sont pas, d'une façon générale, favorables à la production de bois de grandes dimensions; les essences forestières sont pour la plupart de deuxième ou de troisième grandeur ou des espèces simplement buissonnantes. Il n'en reste pas moins que les forêts algériennes renferment, tant en bois d'œuvre qu'en bois de chauffage, de larges ressources, susceptibles de fournir des revenus intéressants.

En tout état de cause, l'Administration s'est employée activement à atteindre ce triple but assigné à ses efforts: enrayer la déforestation, améliorer les forêts existantes et tirer des forêts en bon état le maximum des produits utiles.

Au cours des huit chapitres de son beau livre, M. Marc étudie consciencieusement tout le travail fourni et montre comment ont été surmontées les immenses difficultés auxquelles l'Administration forestière a dû faire face, au milieu de populations souvent mal disposées, paresseuses, insouciantes et généralement ennemies de la forêt. Le tout est enrichi de précieuses indications statistiques.

Nous y glanons les renseignements suivants qui intéresseront certainement plusieurs de nos lecteurs.

Industrie du liège. Les forêts de chênes-liège sont celles dont le revenu est le plus élevé. Celles appartenant à l'Etat ont une contenance de 440.342 hectares, soit du 15% du patrimoine forestier de la Colonie; elles sont groupées surtout dans une zone littorale du Département de Constantine, sur terrains siliceux. Exploitées d'abord suivant des concessions à long terme, puis affermées, le Gouvernement renonça à ces moyens et, depuis 1892 déjà, pratique la gestion directe. Cette régie directe de l'Etat s'est traduite par une progression ininterrompue du rendement annuel en liège par hectare boisé. Il reste cependant encore sensiblement inférieur à un demi-quintal, ce qui est peu; quand les peuplements seront en plein rapport, ce rendement sera d'environ 70 kg. Les frais de récolte ont diminué graduellement de 8 francs par quintal jusqu'à 5,24 (1906 à 1910). Le bénéfice net par quintal est monté de fr. 25,74 (1891 à 1895) à fr. 26,90 (1911 à 1915). Durant l'exercice de 1911 à 1913, le revenu net annuel s'est élevé à fr. 2.215.000. La cause de la régie directe, si discutée à l'origine, est aujourd'hui entendue: elle a fait ses preuves.

Les lièges récoltés en Algérie, dans les forêts de toutes classes, sont en presque totalité livrés à l'exportation; ils sont exportés soit à l'état brut, tels qu'ils ont été détachés des arbres producteurs; soit en planches ayant subi une certaine préparation; soit, enfin, en marchandises ouvrées (bouchons, etc.). Le liège brut exporté, récolté par l'Etat, a été de 1363 q. en 1890; de 129.748 quintaux en 1914. Depuis le commencement de la guerre, ces exploitations et exportations ont un peu diminué.

L'industrie bouchonnière, dont l'embryon existe en Algérie, semble appelée à prendre de l'extension. Jusqu'ici les droits d'entrée sur les bouchons dans les pays non-producteurs y ont apporté une entrave certaine.

Commerce du bois. En 1900, l'importation des *bois communs* en Algérie s'élevait à 61.000 tonnes valant sept millions de francs. En 1913, les chiffres similaires ont été respectivement de 150.000 tonnes et de 17 millions de francs. Les arrivages de bois ouvrés atteignaient, en 1913, un poids de 72.000 tonnes et une valeur de 23 millions. En regard de cette importation totale de bois (40 millions de francs), l'exportation durant la même année n'a comporté qu'une valeur de 19 millions (liège et écorce à tan 15; bois bruts 2,8; objets fabriqués, un million).

Le commerce des bois en Algérie a donc une importance considérable. Notons que les chiffres qui l'expriment ne manquent pas d'une certaine analogie avec ceux de la Suisse pour la même année 1913 (importations: 45,3 millions; exportations: 11 millions de francs).

Production des forêts algériennes. L'Algérie pourvoit facilement et complètement à ses besoins en bois de chauffage; par contre, elle demande à l'extérieur 80 à 85% des bois d'œuvre et d'industrie qui lui sont nécessaires.

Ses essences les plus intéressantes au point de vue de la production des bois marchands sont:

Pour les bois d'œuvre: les chênes zéen et afarès, le cèdre et le pin d'Alep.

Pour le bois de chauffage: les chênes vert et Kermès, le Thuya et quelques arbustes secondaires. Le pin d'Alep à lui seul occupe dans les forêts

domaniales une étendue approximative de 860.000 ha, les chênes zéen et afarès 50.000 ha, le cèdre 35.000 ha, etc.

La mise en coupes régulières des peuplements de la première catégorie ne donnerait pas moins de 500.000 tonnes par an de bois d'œuvre brut. Et l'on peut constater que ce sont précisément les marchandises dont l'Algérie fait la plus large importation (sciages résineux) qui constituent l'élément prépondérant de ses réserves sur pied. Si leur exploitation a revêtu jusqu'ici si peu d'importance, il faut en chercher l'explication avant tout dans l'absence de moyens de transport suffisamment économiques. Les bois d'Algérie ont dans l'ensemble une valeur intrinsèque inférieure à celle des bois de France susceptibles d'emplois analogues. Il semblerait donc que le transport des bois par voies ferrées dût être frappé de taxes moins lourdes à l'intérieur de l'Algérie qu'en France, où l'on revendique d'ailleurs avec insistance un abaissement de ces taxes. Or, c'est le contraire qui se produit.

Le moment paraît à M. Marc propice pour améliorer ces conditions du transport des bois.

Travaux de 1902 à 1914 dans les forêts domaniales. Les différents travaux de 1902 à 1914, dont le coût s'est élevé à fr. 13.457.000, ont été les suivants : maisons forestières ; chemins et sentiers ; défense contre l'incendie ; démasclages et reboisements.

Ces travaux ont été exécutés sous la direction de quelque soixante agents disposant d'environ 910 préposés. L'organisation du domaine forestier est réalisée dans ses lignes générales. Quant à l'œuvre du reboisement et de la protection des terrains en montagne, elle n'a été jusqu'ici que commencée sur une très modeste échelle.

Un des chapitres les plus intéressants du livre de M. Marc, c'est celui qu'il consacre aux *incendies de forêts* qui, de tout temps, ont mis en péril les richesses forestières de l'Algérie. Souvent les dégâts causés par le feu ont pris la proportion de véritables désastres.

Dès longtemps, les pouvoirs publics se sont préoccupés de la question. On a recherché les causes du mal et les moyens d'en atténuer les effets. Mais, dit l'auteur, les importants sinistres survenus au cours de l'été 1913 ont prouvé qu'en dépit de toutes les mesures prises, l'incertitude continue à peser, du fait des incendies, sur l'avenir des massifs forestiers. Constatation pénible autant pour l'Administration forestière que pour l'esprit public.

Les incendies sont attribuables aux causes les plus diverses (accidents 8 % ; imprudence 32 % ; malveillance 23 % ; autres causes inconnues 37 %).

D'une enquête faite en 1914, il ressort que l'on peut fixer à 220.000 ha la contenance des massifs algériens que l'incendie a profondément dégradés ; dans les forêts domaniales leur étendue s'élève au 12 % environ de la superficie boisée.

Des données statistiques montrent quels ont été les progrès très appréciables réalisés, depuis vingt ans, dans l'œuvre de défense des forêts contre le feu. L'auteur nous montre toutes les difficultés et la rare complexité de la question. A l'en croire, ce n'est que d'une modification profonde de la mentalité des indigènes, d'un relèvement de leur niveau moral qu'il faut attendre un

progrès accentué. Nous souhaitons que ces événements se produisent le plus vite possible pour le plus grand bien de ces forêts africaines dont l'auteur nous a donné un tableau aussi clair que solidement charpenté. M. Marc aura les félicitations de tous ceux qui ignoraient jusqu'ici tout, ou à peu près, de la forêt algérienne et qui, grâce à son labeur, pourront se documenter sans peine. Ils lui en seront vivement reconnaissants.

H. Badoux.

MERCURIALE DES BOIS.

La reproduction intégrale ou partielle de la *Mercuriale* est interdite sans l'autorisation de la Rédaction.

Prix des bois en juin-juillet 1918.

A. Bois sur pied.

(Prix par m³ du bois entier; exploitation à la charge de l'acheteur; mesurage sur écorce.)

Vaud. Forêts de la commune de Ste-Croix.

Au Mont de Baulmes (coût du transport fr. 8) 48 m³ d'épicéa, volume moyen par plante 1,1 m³, fr. 61.

(Prix par m³ de bois de service; exploitation à la charge du vendeur; mesurage sur écorce.)

Berne. Forêts cantonales du XVIII^e arrondissement. Porrentruy.

Etat de Berne. Fahy (transport jusqu'à la gare de Porrentruy fr. 5—6) 300 m sapin, volume moyen par plante 1,64 m³, fr. 76,50. — 80 m³ sapin, volume moyen 2,05 m³, fr. 77,30. — 100 m³ hêtre, volume moyen 1,23 m³, fr. 78,50. — **Prés Martin** (transport jusqu'à la gare de St-Ursanne fr. 12) 260 m³ sapin, volume moyen 3,77 m³, fr. 78,30. — **Belle Plaine** (id. fr. 20) 300 m³ sapin, volume moyen 2,44 m³, fr. 76,25.

B. Bois façonnés en forêt.

b) Sciages de résineux (de 4 m de longueur).

(Par m³, **sous** écorce.)

Vaud. Forêts communales du III^e arrondissement. Vevey.

Commune de Châtelard-Montreux. Jorette de Chaulin (transport jusqu'à la gare de Clarens fr. 12) 26 m³, ⁸/₁₀ épic. ²/₁₀ sap., volume moyen 0,34 m³, fr. 77,25. — **En Certailon** (dito fr. 15) 95 m³, ³/₁₀ épic. ⁷/₁₀ sap., volume moyen 0,56 m³, fr. 88,40. — **A l'Adray de Baret** (transport jusqu'à la gare des Avants fr. 15) 94 m³, ⁶/₁₀ épic. ⁴/₁₀ sap., volume moyen 0,45 m³, fr. 69,25. — **La Cergnaulaz** (dito fr. 12) 72 m³, ⁶/₁₀ épic. ⁴/₁₀ sap., volume moyen 0,44 m³, fr. 72,50. — **En Assajor** (dito fr. 20) 90 m³, ⁴/₁₀ épic. ⁶/₁₀ sap., volume moyen 0,57 m³, fr. 62. — **Aux Mosses** (dito fr. 12) 136 m³, ⁶/₁₀ épic. ⁴/₁₀ sap., volume moyen 0,53 m³, fr. 62,50. — **Aux Pontets** (dito fr. 14) 101 m³, ⁵/₁₀ épic. ⁵/₁₀ sap., volume moyen